



gagent à accueillir des étudiant-es au cours d'une année scolaire pour un ou plusieurs domaines. Chaque module les associe aussi largement que possible à la conception et au fonctionnement de la formation. Les formateurs/trices de terrain travaillent donc en collaboration avec les équipes universitaires, elles-mêmes formées de professeur-es, maîtres/maîtresses d'enseignement et de recherche, chargé-es d'enseignement ou de maîtres- assistants/maîtresses-assistantes et assistant-es.

Pour tous les stages en responsabilité et pour la plupart des temps de terrain, le/la formateur/trice de terrain accueille l'étudiant-e individuellement (avec son/sa duettiste, le cas échéant). Pour les temps de terrain des didactiques, en raison du fait que l'enseignement de certaines disciplines est parfois pris en charge par d'autres enseignant-es (anglais, géographie, histoire, sciences) ou en partie par les maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS en musique, arts plastiques, éducation physique), l'accueil des étudiant-es repose, le cas échéant, sur une collaboration étroite entre le/la formateur/trice de terrain, ses collègues et l'étudiant-e.

De manière générale, la formation entend mettre en place, en partenariat avec la DGEO et les directions locales, des dynamiques d'accueil mobilisant tous les formateurs/trices de terrain d'un même établissement. L'accueil des étudiant-es devrait donc, à terme, pouvoir être pris en charge par une équipe de formateurs/trices de terrain.

Le/la formateur/trice de terrain est responsable de tous les aspects organisationnels, à savoir :

- accueillir l'étudiant-e dans son école et l'introduire auprès de la direction de l'établissement et ses collègues, notamment des enseignant-es qui participeront à sa formation ;
- coordonner le suivi de la formation de l'étudiant-e ;
- être la/le référent-e personnel-le de l'étudiant-e concernant les questions d'organisation ;
- mettre à disposition les moyens d'enseignement correspondant aux degrés enseignés ;
- attester de la présence de l'étudiant-e à l'école ;
- en cas d'absence imprévue, prévoir la prise en charge de l'étudiant-e par un collègue ;
- signaler tout problème de fonctionnement au responsable de l'organisation des stages.